

1000218997A – Modification n° 2

Veillez prendre note qu'on a demandé au Ministère de répondre à un certain nombre de questions relatives à la demande de soumissions 1000218997A. Nous désirons par conséquent faire part des renseignements suivants à tous les soumissionnaires éventuels pour les aider à constituer leur soumission :

MODIFICATIONS :

1. *Annexe A – Énoncé des travaux, 11.5.*

Enlever : Le *personnel de soutien sur le terrain* du soumissionnaire aidera le technicien principal sur le terrain, sous la supervision directe de ce dernier, à réaliser les tâches de surveillance et d'échantillonnage. Il n'y a aucune exigence minimale relative aux études ou à la formation pour cette ressource.

Remplacer par : Le *personnel de soutien sur le terrain* du soumissionnaire aidera le technicien principal sur le terrain, sous la supervision directe de ce dernier, à réaliser les tâches de surveillance et d'échantillonnage. Le personnel de soutien sur le terrain doit posséder un minimum de 2 ans d'expérience confirmée dans les domaines de l'environnement ou du génie. Il n'y a aucune exigence minimale relative aux études pour cette ressource.

2. Pièce jointe 1 de la partie 4 – ÉVALUATION TECHNIQUE – Critères techniques obligatoires, critère O2

Ajouter les catégories de ressources suivantes à la liste des curriculum vitæ du personnel requis :

- **Personnel de soutien sur le terrain (2)**
- **Personnel de soutien technique (1)**

Veillez noter que ces curriculum vitæ seront examinés pour s'assurer qu'ils respectent les exigences minimales en matière d'études ou d'expérience précisées dans l'énoncé des travaux. Ils ne seront pas évalués de façon plus approfondie dans les critères cotés.

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 1

Conformément à la directive sur l'échantillonnage à 4.2, vous demandez qu'un laboratoire agréé par la CALA réalise une analyse chimique sur des échantillons d'eau. Pouvez-vous préciser les exigences concernant les seuils de détection pour ce projet?

Réponse 1

La norme à laquelle les échantillons sont comparés déterminera les seuils de détection. Le seuil de détection doit être moins élevé que la norme à laquelle il se compare sinon vous ne serez pas en mesure de démontrer qu'un paramètre est inférieur à la norme. Voici les normes utilisées pour les comparaisons :

Eaux souterraines : Puisque le site est une mine abandonnée sous la responsabilité de RCAANC, située au Yukon, les normes fédérales et territoriales applicables sont utilisées :

- Recommandations fédérales intérimaires pour la qualité des eaux souterraines sur les sites contaminés fédéraux, mises à jour en juin 2016 (gouvernement du Canada 2016a et 2016b).
- *Loi sur l'environnement, Règlement sur les lieux pollués* du Yukon, annexe 3 : Normes génériques numériques relatives à l'eau pour la vie aquatique d'eau douce et l'eau potable [Generic Numerical Water Standards for Freshwater Aquatic Life (AW) and Drinking Water (DW) (2002)] (Yukon 2002).

Eaux superficielles : Puisque le site est une mine abandonnée sous la responsabilité de RCAANC, située au Yukon, les directives du CCME et les normes territoriales s'appliquent :

- Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), Recommandations pour la qualité des eaux : protection de la vie aquatique (1999; mis à jour en 2018) (CCME 2018).
- *Loi sur l'environnement, Règlement sur les lieux pollués* du Yukon, annexe 3 : Normes génériques numériques relatives à l'eau pour la vie aquatique d'eau douce et l'eau potable [Generic Numerical Water Standards for Freshwater Aquatic Life (AW) and Drinking Water (DW)] (Yukon 2002).

Question 2

Au sujet de : C2.1 Ressources proposées. Les curriculum vitæ des personnes proposées par le soumissionnaire dans les catégories du gestionnaire principal de projet et du professionnel de projet soumis en réponse à l'exigence obligatoire C1.2 seront évalués.

Questions : Est-ce que les curriculum vitæ des ressources proposées pour la catégorie du technicien sur le terrain seront évalués?

Réponse 2

Le curriculum vitæ de la ressource pour le technicien principal sur le terrain sera évalué conformément à C2.1.

Question 3

Au sujet de : C2.1 Ressources proposées. Un exemple/projet peut être utilisé pour plus d'un domaine clé.

Questions a) : Y-a-t-il un nombre minimum ou maximum de projets qui peuvent être utilisés pour démontrer de l'expérience dans les domaines clés prévus pour chaque poste?

Questions b) : En plus des projets qui permettent de démontrer de l'expérience dans les domaines clé, pouvons-nous préciser dans les curriculum vitæ d'autres expériences de projet pertinentes?

Questions c) : Devons-nous inclure le curriculum vitæ des ressources proposées dans le corps de la proposition ou en pièce jointe dans une annexe?

Réponse 3

a) Non

b) Oui

c) Le soumissionnaire détermine lui-même comment structurer sa proposition.

Question 4

Au sujet de : Section 11, Ressources nécessaires. Le personnel de soutien technique doit avoir au moins deux (2) années d'expérience confirmée dans le domaine de l'environnement ou du génie, plus un niveau minimal de reconnaissance professionnelle ou d'études.

Questions a) : Comment pouvons-nous démontrer que le personnel de soutien technique possède le niveau minimal d'expérience, de reconnaissance professionnelle ou d'éducation requis?

Questions b) : Doit-on soumettre le curriculum vitæ du personnel de soutien technique?

Questions c) : En cas de réponse positive, combien de ressources pouvons-nous proposer pour le poste de personnel de soutien technique?

Réponse 4

- a) Conformément à la modification mentionnée ci-haut, un curriculum vitæ doit être fourni pour le personnel de soutien technique.
- b) Oui
- c) 1

Question 5

Au sujet de la Section 11, Ressources nécessaires.

Questions a) : Est-ce qu'il faut fournir des curriculum vitæ pour le personnel de soutien sur le terrain?

Questions b) : En cas de réponse positive, combien de ressources pouvons-nous proposer pour le poste de personnel de soutien sur le terrain?

Questions c) : Doit-on soumettre le curriculum vitæ du personnel de soutien de bureau?

Questions d) : En cas de réponse positive, combien de ressources pouvons-nous proposer pour le poste de personnel de soutien de bureau?

Réponse 5

- a) Conformément à la modification mentionnée ci-haut, deux curriculum vitæ doivent être fournis pour le personnel de soutien sur le terrain.
- b) 2
- c) Non
- d) S.O.

Question 6

Au sujet de : C2.1 Ressources proposées. La demande de soumissions énonce que pour les gestionnaires principaux de projet, les professionnels de projet et les techniciens principaux sur le terrain on accordera 2 points pour 10 années ou plus d'expérience et 1 point pour 7 à 10 ans d'expérience.

Questions a) : Est-ce que nous interprétons correctement la demande de soumissions ou est-ce que 2 points seraient accordés pour un professionnel de projet ayant 7 ans d'expérience plus un baccalauréat ou une reconnaissance professionnelle dans les domaines de l'environnement ou du génie?

Questions b) : Est-ce que, pour un technicien principal sur le terrain, on obtiendrait 2 points si ce dernier avait un diplôme d'études secondaires et 15 ans d'expérience, mais seulement 1 point s'il avait un baccalauréat et 9 ans d'expérience?

Réponse 6

a) Aucun point n'est accordé pour l'expérience et la reconnaissance professionnelle comme il est décrit à O2.1. À C2.1, des points pour les ressources proposées sont accordés pour les domaines clés décrits.

b) Aucun point n'est accordé pour l'expérience et la reconnaissance professionnelle comme il est décrit à O2.1. À C2.1, des points pour les ressources proposées sont accordés pour les domaines clés décrits.

Question 7

Section 4.1.7. Combien d'enregistreurs de données sont présents sur le site, et sont-ils présents dans tous les puits? Y a-t-il des enregistreurs de données à compensation barométrique sur le site? De quel type sont les enregistreurs déjà installés (p. ex. Solinst ou autre?)

Réponse 7

À AGS, 7 enregistreurs de données de niveau et 1 enregistreur de données à compensation barométrique sont installés dans des puits choisis. À Venus, 5 enregistreurs de données de niveau et 1 enregistreur de données à compensation barométrique sont installés dans des puits choisis. Tous les enregistreurs de données sont de marque Diver, la majorité d'entre eux sont suspendus à une corde et doivent être retirés pour en faire la lecture. Cependant, pour plusieurs, il y a des câbles pour la lecture des données puisqu'il s'y forme souvent des bouchons de glace en hiver.

Question 8

Section 4.1.8. Est-ce que les infiltrations dans la région ont déjà été déterminées? Dans l'affirmative, combien d'infiltrations existe-t-il approximativement? Est-ce que les lieux sont connus?

Réponse 8

Des études d'infiltration sont réalisées à chaque site lors de chaque occasion de surveillance sur le terrain, et les lieux et la composition chimique sur le terrain sont notés. Le nombre d'infiltrations peut varier à chaque occasion de surveillance sur le terrain. Le soumissionnaire retenu recevra un exemplaire des plus récents rapports annuels qui contiennent les renseignements sur les infiltrations découvertes précédemment.

Question 9

À la section 4.1.10, Stations de surveillance de l'air. Quels sont les paramètres que RCAANC souhaite que l'on surveille? Matière particulaire ou autre? Est-ce que RCAANC préfère un type d'instruments?

Réponse 9

RCAANC ne précise pas le type de stations de surveillance de l'air qui doit être utilisé. Il est de la responsabilité de l'expert-conseil d'évaluer le risque et de déterminer l'usage approprié de l'EPI.

En 2019, l'expert-conseil en surveillance a utilisé les moniteurs d'aérosols Personal DataRam #1000 de MIE afin de mesurer la concentration de poussière dans l'air en temps réel. Une concentration limite avait été établie au-delà de laquelle les travaux devaient cesser; cela visait à protéger les travailleurs contre l'inhalation de poussière contenant potentiellement des métaux.

Question 10

Section 4.2.1 – Pouvez-vous confirmer le cadre réglementaire qui s'appliquera aux données? Le *Règlement sur les lieux pollués*, annexe 3, et la directive CCME-AL?

Réponse 10

Eaux souterraines : Puisque le site est une mine abandonnée sous la responsabilité de RCAANC, située au Yukon, les normes fédérales et territoriales applicables sont utilisées :

- Recommandations fédérales intérimaires pour la qualité des eaux souterraines sur les sites contaminés fédéraux, mises à jour en juin 2016 (gouvernement du Canada 2016a et 2016b).
- *Loi sur l'environnement, Règlement sur les lieux pollués* du Yukon, annexe 3 : Normes génériques numériques relatives à l'eau pour la vie aquatique d'eau douce et l'eau potable [Generic Numerical Water Standards for Freshwater Aquatic Life (AW) and Drinking Water (DW) (2002)] (Yukon 2002).

Eaux superficielles : Puisque le site est une mine abandonnée sous la responsabilité de RCAANC, située au Yukon, la directive CCME et les normes territoriales applicables sont utilisées :

- Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), Recommandations pour la qualité des eaux : protection de la vie aquatique (1999; mis à jour en 2018) (CCME 2018).
- *Loi sur l'environnement, Règlement sur les lieux pollués* du Yukon, annexe 3 : Normes génériques numériques relatives à l'eau pour la vie aquatique d'eau douce et l'eau potable [Generic Numerical Water Standards for Freshwater Aquatic Life (AW) and Drinking Water (DW)] (Yukon 2002).

Question 11

En ce qui a trait à la section 4.3, existe-t-il une base de données des inspections préalables avec laquelle les nouvelles données pourraient être comparées?

Réponse no 11

Oui

Question 12

Section 6.1 : La demande de soumissions n'inclut pas les cartes des sites en référence (même s'il en est question), est-ce qu'on pourrait obtenir ces cartes?

Réponse 12

Ces cartes ont été fournies dans le cadre de la modification n° 1

Question 13

Section 6.2 et 6.3 : Serait-ce possible d'obtenir les détails sur les puits terminés, notamment la profondeur, les cribles, etc.?

Réponse 13

On transmettra au soumissionnaire retenu des rapports qui contiennent ces renseignements.

Question 14

Section 6.2 et 6.3 : Serait-il possible de consulter un rapport de surveillance récent pour aider à déterminer les conditions actuelles sur le site, comme la condition des puits de surveillance?

Réponse 14

Le soumissionnaire retenu recevra les rapports annuels de surveillance antérieurs.

Question 15

En été, est-ce que toutes les routes vers les sites sont carrossables ou est-ce que des motoquads sont nécessaires?

Réponse 15

En été, les deux sites sont accessibles en voiture, il ne faut pas de motoquad. En hiver, le site d'AGS n'est pas accessible par la route.

Question 16

Section 7.4 : Le temps alloué pour une seule visite de surveillance (4 jours à AGS et 3 jours à Venus) semble limité si l'on tient compte de la quantité de travail à réaliser. Est-ce que cette durée se fonde sur de précédentes activités d'échantillonnage?

Réponse 16

Oui, cet horaire est fondé sur de précédentes activités d'échantillonnage.

Question 17

Section 8.5, Rapport sommaire – comparaison avec les données historiques : Sous quelle forme sont présentées ces données historiques? Combien d'années de données existe-t-il?

Réponse 17

Pour certains points d'échantillonnage, il existe jusqu'à 15 ans de données de surveillance. Cependant, la fréquence et les paramètres de surveillance sont inconstants jusqu'au milieu de 2016. Les données historiques seront transmises au soumissionnaire retenu dans un format Excel.